



DROIT DES ÉTRANGERS

Les fondamentaux du contentieux des étrangers

Objectif

L'objectif de cette formation est de reprendre et approfondir les fondamentaux de la procédure administrative du droit des étrangers dans le cadre du recours pour excès de pouvoir afin de formuler de manière utile les conclusions et moyens de la requête.

Thèmes abordés

Irrecevabilité des conclusions et moyens ; inopérance des moyens ; inopérance des arguments au sein d'un moyen ; les pouvoirs du juge de l'excès de pouvoir.

Programme détaillé

14h00 - 15h00

I. Formuler les conclusions

- Identifier les conclusions irrecevables dirigées contre des actes non décisives
- Maîtriser les limites du pouvoir d'injonction du juge administratif
- Solliciter une autorisation provisoire de séjour ou un récépissé autorisant son titulaire à travailler
- Présenter une demande d'admission provisoire à l'aide juridictionnelle

15h00 - 16h00

II. Formuler les moyens

- Identifier les moyens inopérants en raison de la nature de la décision contestée
- Identifier les moyens inopérants tenant à la qualité du requérant
- Soulever l'incompétence du signataire de la décision : délégation

de signature et suppléance

- Invoquer l'insuffisance ou l'irrégularité de la motivation
- Caractériser un défaut d'examen de la situation personnelle
- Identifier une erreur de droit et appréhender le pouvoir de régularisation du préfet
- Maîtriser la neutralisation des motifs illégaux et l'application de l'article L. 432-1-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)



Conférence animée par

**Audrey
Ghazi-Fakhr**

Magistrate administrative
Tribunal administratif
de Montreuil

Tarif : 290 €



Date

7 septembre 2026
(14h00 - 16h00 en direct)



Durée

4 heures *

* 2 heures de webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 2

intermédiaire
(approfondissement des connaissances et des pratiques)



Lieu

Paris ou à distance





DROIT DES ÉTRANGERS

Les fondamentaux du contentieux des étrangers

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **290€ TTC**

Date : **le 7 septembre 2026 de 14h00 à 16h00**

Je choisis de suivre la formation : ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

